

Marseille, le **21 MAI 2019**

Madame Christine Del Chiappo  
Monsieur Jean-Francois GAST  
Représentants du personnel au CHSCT  
Syndicat CGT  
Local syndical A1129  
Hôtel du Département

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 9 mai 2019, vous attirez mon attention sur la mise en place d'un périmètre de sécurité dans l'atrium de l'hôtel du Département afin de permettre de sécuriser cet espace dans l'attente de travaux de réparation des équipements fragilisés au niveau du plafond de l'atrium.

Je vous informe que ce périmètre de sécurité a été mis en place suite aux fortes rafales de vents (enregistrées jusqu'à 138 Km/h dans le département) le dimanche 5 mai 2019 et qui ont occasionné l'arrachement de 72 ventelles de désenfumage sur le toit de l'Atrium. Ce jour-là, le PC sûreté a immédiatement alerté les cadres d'astreinte et les pompiers sont intervenus pour sécuriser ce qui pouvait l'être malgré les conditions météorologiques du moment.

Le lundi 6 mai au matin, le périmètre de sécurité a été mis en place et les hôtes d'accueil ont été positionnées dans le local AR008T. La DSG a dépêché le prestataire pour retirer toutes les ventelles abimées, effectuer un diagnostic complet des dégâts occasionnés et mettre en sécurité la toiture au moyen de bâches en vue des pluies annoncées pour le mercredi 8 mai 2019.

Entre le lundi 6 et le mardi 7 mai 2019, toutes les ventelles arrachées ont été récupérées. Il a d'ores et déjà été constaté que sur 72 ventelles, 10 sont cassées et devront être remplacées. Les ouvrants de désenfumage ont été sécurisés par la mise en place de bâches et consignés électriquement pour éviter leur utilisation.

S'agissant d'organes de sécurité incendie, des mesures compensatoires ont été mises en place en collaboration avec les pompiers du PC sécurité afin que soient utilisés les ouvrants dit « de confort » en cas d'incendie. Ceux-ci étant manuels, une procédure entre la DSG et le PC sécurité a été mise en place.

Suite à la pluie du 8 mai 2019, aucune infiltration n'a été constatée. Les bâches mises en place ont donc fait leur office.

Dans l'immédiat, le prestataire va continuer le diagnostic et sécuriser depuis le toit les trappes de désenfumage impactées. Cette intervention devrait se terminer en fin de semaine 20. A l'issue, le périmètre de sécurité devrait pouvoir être levé.

En ce qui concerne la réparation définitive (remplacement des ventelles cassées et remise en place des ventelles « dégonnées »), il est nécessaire d'étudier préalablement la procédure de marché la plus adaptée.

Ce dossier fera l'objet d'une délégation de CHSCT le 23 mai 2019 à laquelle vous avez été convié afin de vous présenter les éléments de diagnostic, de réparation et de suivi prévus par la D.S.G.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du CHSCT



Patrick BORÉ

*Copie : DSG/SM*